



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 5387

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc demande à M le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé du tourisme, s'il a l'intention de reprendre les propositions formulées par M Gilbert Trigano dans le rapport qu'il vient de présenter au Comité économique et social sur l'industrie touristique.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre chargé du tourisme est tout à fait convaincu de l'intérêt des propositions formulées par le Conseil économique et social sur la base du rapport que lui a présenté M Gilbert Trigano. Ses services avaient d'ailleurs apporté largement leurs concours à cette réflexion. Parmi les recommandations formulées dans cet important document, un certain nombre ont déjà donné lieu à des décisions ou à des prolongements en terme d'actions. Il en est ainsi en particulier pour l'ensemble des dispositions susceptibles de favoriser le développement du tourisme rural, qui est l'une des préoccupations du ministère, et l'un des axes des nouveaux contrats de plan Etat-régions. De même, en liaison étroite avec les ministères de l'éducation nationale et du travail et de l'emploi, un programme d'ensemble serait prochainement présenté en matière d'éducation et de formation dans les métiers du tourisme. Dès à présent, les concours du fonds de la formation professionnelle et ceux du budget du tourisme aux actions de formation professionnelle continue ont été profondément renforcés en 1989. Le ministère du tourisme s'est également engagé dans la mise en œuvre d'une des propositions les plus importantes formulées dans ce rapport : la révision de la loi 1975 sur les agents de voyages. Un projet de loi serait prochainement déposé à ce sujet. Par ailleurs, en liaison avec le ministère de l'éducation nationale est engagée une révision du calendrier des vacances scolaires dans un sens qui devrait être favorable aux besoins de l'industrie touristique. De même, ici encore dans la ligne des propositions formulées par M Gilbert Trigano, les moyens mis à la disposition de la Maison de la France ont été sensiblement majorés en 1989. En particulier, ont été doublés les crédits publics de promotion mis par l'Etat à la disposition des services officiels du tourisme français à l'étranger. Enfin une série de mesures sont actuellement étudiées en faveur de la Corse, d'une part, des territoires et départements d'outre-mer, d'autre part, qui représentent comme le souligne à juste titre le rapport, des chances exceptionnelles pour le tourisme français.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5387

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 1988, page 3316